



Erreur de date sur une precedente question.

Par **jean**, le **30/05/2008** à **14:47**

Une erreur de date de ma part c'est glissée dans mon explication.
C'est bien le 21 mai que j'ai envoyé mon mail à Luxvilla à 12h38.
Merci de rectifier.

Bonjour, et merci par avance pour votre aide.

Je loue depuis plusieurs années des gîtes en location saisonnière.

Pour trouver des locataires, je loue par moi-même (avec Internet) ou avec une agence (Luxvilla), qui elle-même travaille avec des partenaires étrangers comme Belvilla en Hollande. Le processus de réservation consiste à ce que lorsque j'ai une demande de la part d'un de mes clients, je transmette à Luxvilla par mail une demande de réservation afin qu'ils puissent mettre leurs tableaux à jour.

Sur l'article 8 du contrat de Luxvilla il est stipulé que :

Avant d'accepter personnellement une réservation, le propriétaire doit adresser à Luxvilla une demande écrite pour chaque période qu'il désire bloquer. Le propriétaire devra attendre la réponse écrite de Luxvilla avant de s'engager. Le délai de réponse est environ de 48 h.

Par 4 fois j'ai loué par moi-même en avertissant Luxvilla de ces réservations et sans jamais avoir de réponse par mail.

En consultant le tableau de réservation que je reçois chaque semaine, j'ai pu constater qu'effectivement mes réservations étaient prises en compte.

Le 21 mai 2008 j'envoie comme à l'accoutumée une demande de réservation à Luxvilla à 12h38, auquel il me répond le 22 mai à 00h14 qu'ils ont aussi une réservation...et là, ça bloque car j'ai déjà reçu et encaissé le chèque d'arrhes de mon client et envoyé un courrier pour valider sa réservation avant réception d'un accord de Luxvilla, accord qui sans aucun doute ne viendrai pas.

Je téléphone donc à mon client auquel j'ai déjà envoyé un accusé de réception de son chèque d'arrhes, donc mon accord pour cette location, lui demandant la possibilité soit de

changer de date soit de le rembourser, mais celui-ci ne veut rien entendre et tient à conserver sa réservation.

J'envoie donc une lettre recommandée à Luxvilla leur expliquant mon problème et leur disant que je ne pourrai recevoir leur client....évidemment personne ne veut bouger .

Comment puis-je résoudre cette affaire sans trop de dégâts ?